



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Hampden (Québec) J0B 1Y0
Tél. : 819 657-4942
Fax. : 819 657-2974
muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

Le 3 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden tenue à la salle du Conseil, 863, route 257 nord, Hampden, lundi 03 novembre 2014 et à laquelle sont présents :

Messieurs et Mesdames les conseillers (ères) : Alain Sabourin, Lisa Irving, Pascal Prévost, Maryse Briand, Valérie Prévost et Sylvie Caron.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, secrétaire trésorière / Madame Diane Carrier.

Est aussi présente la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Kim Leclerc

ASSERMENTATION DE MADAME SYLVIE CARON

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 00 et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-11-123 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE IRVING APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE BRIAND IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

L'ordre du jour est le suivant :

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014
04. Question du public
05. Dossiers reportés
 - 5.1 Date du budget 2015
06. Affaires nouvelles
 6. Avis de motion pour création du service sécurité incendie
 - 6.1 Avis de motion traitement des élus municipaux
 - 6.2 Résolution pour adopter le projet règlement 110-70 décrétant le traitement des élus municipaux
 - 6.3 Résolution pour soutien financier place aux jeunes montant 39.80 \$
 - 6.4 Résolution pour embauche de secrétaire adjointe à 15.00\$ de l'heure
 - 6.5 Résolution pour la fête des enfants de Scotstown au montant de 186.67 \$
 - 6.7 Résolution pour renouvellement contrat et banque d'heure Infotech
 - 6.8 Résolution pour les oriflammes
 - 6.9 Résolution pour remboursement couche
 07. Approbation des comptes au montant de 46 619.61 \$

- 08. **Rapport du maire**
- 09. **Rapport d'incendie**
- 9.1 **Invitation pour rencontre**
- 9.2 **Résolution pour payer Denis Clément et Marc-André Martel pour la formation d'octobre**
- 10. **Rapport voirie**
 - 10.1 **Résolution pour l'embauche du premier chauffeur Bruce St-Laurent au montant de 750.00\$ par semaine**
 - 10.2 **Résolution pour l'embauche du deuxième chauffeur Denis Clément au montant de 680,00\$ par semaine**
- 11. **Compte rendu et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.**
- 12. **Rapport de l'inspecteur**
 - 12.1 **émission de 1 permis**
- 13. **Correspondance**
 - 13.1 **M. Rose confirmation 3 décembre à 19 heures**
 - 13.2 **Subvention député : 9 000\$**
 - 13.3 **Motion HSF remerciement**
 - 13.4 **Bibliothèque Scotstown demande financière**
 - 13.5 **MAROT montant à recevoir pour 5 années 472 500\$**
- 14. **Question du public.**
- 15. **Varia**
- 16. **Fin de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

- 03. **Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014**

**2014-11-124 SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER PRÉVOST
 APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE IRVING
 IL EST RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal du 6 octobre 2014

Adoptée à l'unanimité

- 04. **Question du public**
- 05. **Dossiers reportés**
 - 5.1 **Date du budget date retenu 22 et 29 novembre**
- 06. **Affaires nouvelles**
- 6. **Avis de motion pour création du service sécurité incendie**

**AVIS EST DONNÉ PAR LA CONSEILLÈRE IRVING pour la création du
 service de sécurité incendie**

- 6.1 **Avis de motion traitement des élus municipaux**

**AVIS EST DONNÉ PAR LA CONSEILLÈRE IRVING sur le traitement des
 élus municipaux**

6.2 Résolution pour adopter le projet règlement 110-70 décrétant le traitement des élus municipaux. Ce projet de règlement est présenté par la conseillère Irving

**2014-11-125 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLIÈRE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE BRIAND
IL EST RÉSOLU**

D'adopter le projet règlement 110.70 décrétant le traitement des élus municipaux

Adoptée à l'unanimité

6.3 Résolution pour soutien financier place aux jeunes montant 39.80 \$

**2014-11-126 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLIÈRE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE BRIAND
IL EST RÉSOLU**

De contribuer au soutien financier de place aux jeunes en leur remettant un montant de 39.80 \$

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.4 Résolution pour embauche de secrétaire trésorière adjointe à 15.00\$ de l'heure

**2014-11-127 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE IRVING
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SABOURIN
IL EST RÉSOLU**

D'engager Madame Kim Leclerc à titre de secrétaire-trésorière adjointe au taux de 15.00\$ de l'heure, de l'autoriser à signer les chèques et autres effets bancaires et à obtenir le solde des comptes à la Caisse populaire des Hauts-Boisés.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.5 Résolution pour la fête des enfants de Scotstown au montant de 186.67 \$

**2014-11-128 SUR LA PROPOSITION DE LE CONSEILLER SABOURIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE BRIAND
IL EST RÉSOLU**

De payer le montant de 186.67\$ pour la fête des enfants de Scotstown

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.6 Résolution pour renouvellement contrat et banque d'heure infotech

**2014-11-129 SUR LA PROPOSITION DU LE CONSEILLER SABOURIN
APPUYÉ PAR DU CONSEILLER PRÉVOST
IL EST RÉSOLU**

De renouveler le contrat avec la firme Infotech pour une période de 3 ans au montant de 3 635,00\$ + Taxes et l'achat d'une banque d'heure de 14 heures à 1 050,00\$ + taxes

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.7 Résolution pour les oriflammes

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM);

ATTENDU QUE la réserve de ciel étoilé constitue un atout important pour la collectivité et la région;

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic a obtenu des fonds du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin d'incarner la réserve de ciel étoilé sur son territoire d'appartenance;

ATTENDU QUE l'incarnation de la réserve de ciel étoilé sur son territoire d'appartenance permettra de faire en sorte que les citoyens et citoyennes, des 35 municipalités qui la composent, développent un sentiment de fierté et d'appartenance à son égard;

ATTENDU QUE l'appropriation des enjeux qui sont rattachées à la réserve de ciel étoilé par l'ensemble de la population permettra de renforcer le respect du cadre réglementaire qui a été mis en place par les municipalités afin de limiter la pollution lumineuse et facilitera le travail des inspecteurs municipaux.

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab offre à la municipalité l'opportunité d'obtenir gratuitement quatre (4) oriflammes à l'effigie de la réserve de ciel étoilé ainsi que les collets nécessaire à leur installation;

ATTENDU QUE ces oriflammes permettront d'incarner la réserve de ciel étoilé en marquant le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hampden est disposée à procéder à l'installation de ces oriflammes sur son territoire.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

L'ASTROLab s'engage à donner gratuitement, à la Municipalité du Canton de Hampden, quatre (4) oriflammes (de 30'' X 60'') à l'effigie de la réserve de ciel étoilé ainsi que les supports et les collets nécessaires à leur installation sur les poteaux;

La Municipalité du Canton de Hampden s'engage à fournir les vis, tire-fonds ou boulons nécessaires à l'installation des oriflammes étant donné la grande variabilité des surfaces possibles;

La Municipalité du Canton de Hampden s'engage à fournir à l'ASTROLab une liste des endroits où elle désire installer les oriflammes;

L'ASTROLab s'engage à effectuer à ses frais la livraison des oriflammes, supports et collets;

La Municipalité du Canton de Hampden sera propriétaire des oriflammes et du matériel nécessaire à leur installation qui lui seront donnés par l'ASTROLab;

La Municipalité du Canton de Hampden s'engage à installer ou à faire installer, à ses frais les oriflammes données par l'ASTROLab, selon les recommandations suivantes :

- les oriflammes devront être installées avant le 30 juin 2015
- les oriflammes devront être localisées sur des sites qui permettent d'optimiser leur visibilité (idéalement au cœur du village);
- les oriflammes devront être installés sur des bâtiments, des poteaux ou des équipements appartenant à la municipalité;
- les oriflammes devront être installées à une hauteur minimale de 8 pieds (2,44 m) du sol;
- les oriflammes Ne devront PAS être installées sur des poteaux n'appartenant pas à la municipalité (Hydro-Québec, Bell, etc.).

La Municipalité du Canton de Hampden pourra obtenir des oriflammes supplémentaires à la discrétion de l'ASTROLab selon les stocks disponibles;

La Municipalité du Canton de Hampden s'engage à maintenir en place les oriflammes fournies par l'ASTROLab pour une durée minimale de trois (3) ans;

La Municipalité du Canton de Hampden pourra, à sa discrétion, retirer les oriflammes pendant la période hivernale, à condition de les réinstaller pour la période estivale suivante (1^{er} mai au 1^{er} novembre);

**2014-11-130 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE BRIAND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CARON
IL EST RÉSOLU**

D'adopter le protocole pour les oriflammes proposé par l'ASTROLab

Adoptée à l'unanimité

6.10 Résolution pour remboursement couche

**2014-11-131 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE BRIAND
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SABOURIN
IL EST RÉSOLU**

De rembourser 100\$ pour l'achat de couche lavable et réutilisable

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

7. Approbation des comptes

**2014-11-132 SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER PRÉVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SABOURIN
IL EST RÉSOLU**

**De payer les comptes du 1^{er} au 31 octobre 2014
aux montants de : 46 619.61 \$**

Conseil :	1 814.44 \$
Administration	14 751.55 \$
Sécurité incendie	4 185.26 \$
Voirie :	23 722.79 \$

Hygiène du milieu : 2 018.93 \$
Loisirs : 36.64 \$
Dons : 90.00 \$

Total : 46 619.61 \$

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes.
Certificat numéro 108.

08. Rapport du maire

09 Rapport incendie

9.1 Invitation pour rencontre

9.2 Résolution pour payer Denis Clément et Marc-André Martel pour la formation d'octobre

**2014-11-133 SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE BRIAND
IL EST RÉSOLU**

Le conseil accepte de payer Messieurs Denis Clément et Marc-André Martel au salaire de pompier classe I à la condition qu'ils aient suivi et réussi les examens pour les cours dispensés en octobre et novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

10. Rapport de voirie

10.1 Résolution pour l'embauche du premier chauffeur Bruce St-Laurent au montant de 720,00\$ par semaine

**2014-11-134 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE BRIAND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CARON
IL EST RÉSOLU**

D'engager Bruce St-Laurent comme premier chauffeur au montant de 750,00\$ par semaine

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

10.2 Résolution pour l'embauche du deuxième chauffeur Denis Clément au montant de 680,00\$ par semaine

**2014-11-135 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLIÈRE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SABOURIN
IL EST RÉSOLU**

D'engager Denis Clément comme deuxième chauffeur au montant de 680,00\$ par semaine

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

- 11. Compte rendu des comités et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.**
- 12. Rapport de l'inspecteur
1 permis**
- 13. Correspondance**
- 13.1 Résolution pour la demande d'aide financière pour la bibliothèque Scotstown, Hampden**

**2014-11-136 SUR LA PROPOSITION DU LE CONSEILLER SABOURIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE BRIAND
IL EST RÉSOLU**

De budgété un don de 1 000\$ pour l'année 2015 afin de faire l'achat de mobilier pour la bibliothèque Scotstown, Hampden

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

- 14. Question du public**
- 15. Varia**
- 16. Fin de l'assemblée**

**2014-11-137 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE BRIAND
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SABOURIN
DE LEVER LA SÉANCE À 20H 25**

Adoptée à l'unanimité

BERTRAND PRÉVOST, MAIRE

DIANE CARRIER, DIR. GEN /SEC TRÉ